

Mémoire de l'Université Laval

Présenté à la Commission des relations avec les citoyens
à l'occasion de la consultation publique sur la **planification
de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029**
et les décisions concernant certains programmes
d'immigration du ministère de l'Immigration, de la
Francisation et de l'Intégration

Consultation publique 2025

15 août 2025



UNIVERSITÉ
LAVAL

1. Introduction

L'Université Laval profite de l'occasion que la Commission des relations avec les citoyens lui offre pour témoigner une fois de plus les vives inquiétudes du milieu universitaire. Les récentes décisions gouvernementales en matière d'immigration ont eu pour effet de nuire au recrutement de personnes étudiantes, de professeures et professeurs, et de chercheuses et chercheurs de l'international. Ces décisions font perdre au Québec sa capacité d'attraction auprès de cette clientèle convoitée à travers le monde et fragilisent ses intérêts économiques.

Au cours de la dernière année, l'Université Laval et plusieurs autres acteurs du monde de l'enseignement supérieur et des milieux économiques ont exprimé leurs préoccupations, notamment lors des consultations à l'automne 2024 sur le projet de loi 74, puis lors de sorties publiques dans les médias.

Animée par un sentiment d'urgence, l'Université Laval croit qu'il est crucial aujourd'hui de répéter le fait largement documenté que l'immigration, notamment par la voie de la formation et de la recherche universitaires, est reconnue comme un levier incontournable pour répondre aux défis démographiques, économiques, sociaux et culturels du Québec.

Les personnes étudiantes de l'international, particulièrement aux cycles supérieurs, jouent un rôle essentiel dans le développement de la recherche, de l'innovation et de la francophonie. Elles bonifient l'expérience de l'ensemble de la communauté étudiante et participent à l'enrichissement intellectuel des formations universitaires. De plus, elles contribuent grandement à la vitalité des campus, des régions et de la société, tout particulièrement lorsqu'elles choisissent de s'établir durablement au Québec.

En recherche, la présence des étudiantes et étudiants de l'international est essentielle. Sans leur apport, il faudrait mettre la clé sous la porte de plusieurs laboratoires de l'Université Laval. S'ils sont moins nombreux, il devient plus difficile de recruter des professeures et professeurs, car ceux-ci ont besoin d'eux pour mener à bien leurs projets de recherche.

Déjà, en avril 2025, l'Université Laval constatait une baisse anticipée de 60 % des demandes d'admission en provenance de l'international pour l'automne, par rapport à avril 2024. Si elle se poursuit, cette spirale aura des conséquences très dommageables.

Malheureusement, les nombreuses mesures prises par le gouvernement pour restreindre l'arrivée d'étudiantes et étudiants de l'international ont pénalisé davantage les universités francophones que les universités anglophones. Des données préliminaires du Bureau de coopération interuniversitaire pour l'automne 2025 indiquent une baisse de 59,4 % du nombre de candidates et candidats francophones, alors que la baisse est de 22,8 % chez les anglophones.

Les mesures annoncées au cours de la dernière année et celles qui font l'objet de la présente consultation causent davantage de tort aux universités et à l'économie québécoises qu'elles ne contribuent à solutionner le problème pour lequel elles sont apparemment déployées. L'Université Laval est d'avis que le gouvernement du Québec vise la mauvaise cible pour

solutionner les défis associés à l'immigration. Les personnes étudiantes de l'international font partie de la solution et non du problème.

Avec ce mémoire, l'Université Laval souhaite contribuer de manière constructive à la réflexion collective. Il témoigne de son engagement dans le développement économique et social du Québec à titre d'établissement d'enseignement supérieur francophone de premier plan, fortement enraciné dans la région de Québec.

2. Apport stratégique et essentiel des personnes étudiantes de l'international

2.1 Contribution à la recherche, à l'innovation et à la formation de talents

Au cours de l'hiver 2025, le premier ministre François Legault a soulevé l'importance d'augmenter le niveau de productivité des entreprises du Québec, un défi mis en lumière par la guerre commerciale qui sévit entre le Canada et les États-Unis. Il a fait appel à la capacité du Québec d'innover davantage, de diversifier les marchés et d'exporter encore plus de produits à valeur ajoutée.

Dans ce contexte, nous avons la ferme conviction que les personnes étudiantes de l'international, particulièrement celles inscrites aux cycles supérieurs, font partie de la solution pour atteindre les objectifs du premier ministre et du gouvernement.

En effet, elles sont au cœur de l'écosystème de recherche universitaire et d'innovation. Leur participation est essentielle à l'avancement de la science dans des domaines stratégiques pour le Québec, tout particulièrement dans les secteurs de la santé, du génie, des changements climatiques et de l'Arctique, de l'intelligence artificielle, de l'agriculture durable, de l'environnement, de l'éducation et des sciences sociales.

Une très grande proportion des étudiantes et étudiants de l'international qu'accueille l'Université Laval s'investissent dans un programme de cycle supérieur (61 % en 2024-2025). Ils représentent plus de 50 % des personnes inscrites au doctorat et, dans une quinzaine de disciplines, plus de 65 %.

Leur présence permet de maintenir des standards d'excellence, de soutenir l'innovation et de répondre aux besoins croissants et urgents de main-d'œuvre hautement qualifiée.

Enfin, un grand nombre d'étudiantes et étudiants de l'international paient la totalité des coûts de leurs études au Québec et ils ne prennent pas la place de Québécoises et Québécois dans nos universités.

2.2 Réponse aux besoins du marché du travail

Dans un communiqué de presseⁱ diffusé en février dernier, les chambres de commerce et d'industrie de Québec et du Grand Lévis font valoir que les personnes étudiantes de l'international constituent un bassin précieux de ressources humaines dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de vieillissement de la population. Il y avait alors 13 000 postes vacants dans ces deux régions.

Une part importante des étudiantes et étudiants de l'international accèdent à des professions en déficit de main-d'œuvre dans des secteurs névralgiques identifiés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment en santé, en éducation, en génie, en informatique et en administration.

Ces diplômées et diplômés hautement qualifiés sont déjà intégrés à la société québécoise. Ils maîtrisent la langue française et ont souvent eu une première expérience de travail au Québec. Ils sont prêts à contribuer immédiatement à l'économie québécoise, à la vitalité des régions et à la prospérité collective.

De plus, les personnes étudiantes de l'international représentent une force de travail précieuse pendant leurs études, pouvant travailler jusqu'à 24 heures par semaine hors du campus si elles sont inscrites à temps complet. Enfin, celles qui restent après leurs études occupent des emplois très bien rémunérés à forte valeur ajoutée. Et les personnes qui quittent le Québec au terme de leur formation deviennent des ambassadrices et ambassadeurs qui enrichissent le réseau du Québec à l'international. Le Québec n'a tout simplement pas les moyens de se priver de ces personnes de talent!

Chacune de ces personnes étudiantes injecte dans l'économie québécoise 47 000 \$ par année pour couvrir ses frais de scolarité et de subsistance. Une personne étudiante de l'international arrive avec l'équivalent d'un investissement étranger de 250 000 \$. En s'appuyant sur des données de Statistique Canada, l'Université Laval calcule que ce montant est équivalent à ce qu'il en coûte à l'État québécois pour former une personne du primaire jusqu'à son entrée à l'université.

Dans son document Planification 2025 de l'immigration au Québecⁱⁱ, l'Institut du Québec explique que l'immigration accroît la richesse lorsque l'intégration professionnelle est réussie. Il y a une hausse significative du PIB par habitant lorsque les personnes immigrantes parviennent rapidement à générer un revenu égal ou supérieur à la moyenne québécoise. C'est le cas des étudiantes et étudiants de l'international lorsqu'ils s'établissent de façon permanente.

Une étude publiée par Affaires mondiales Canada « Impacts économiques de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour 2022 »ⁱⁱⁱ fait également état de leur impact important sur l'économie canadienne durant leur séjour d'études. En 2022, on estimait que les personnes étudiantes de l'international ont contribué à la hauteur de 37,3 milliards \$ à l'activité économique du Canada, soit l'équivalent de leurs dépenses en frais de scolarité, frais de logement et de subsistance, et autres dépenses discrétionnaires. Considérant que ces dépenses en biens et services constituent des revenus provenant de l'étranger, cela représentait environ

5 % des revenus provenant des exportations totales de marchandises du Canada. Si les étudiantes et étudiants de l'international étaient un pays, ils se classeraient ainsi parmi les 10 premiers partenaires commerciaux du Canada. La même année, au Québec, leur apport au PIB s'est élevé à 3,8 milliards \$ et ils ont contribué au maintien de 47 762 emplois. Seulement pour la région de Québec, leur impact économique a été estimé à 300 millions \$.

2.3 Renforcement de la francophonie et de l'intégration linguistique

L'Université Laval se distingue par son engagement à promouvoir la langue française. En 2025, 90 % des nouvelles personnes étudiantes de l'international avaient le français comme langue maternelle ou d'usage. Cette donnée démontre que l'Université Laval contribue activement à la francisation et à la vitalité de la langue française au Québec.

L'institution offre une gamme complète de services de soutien linguistique, incluant des cours de français langue seconde, des ateliers de conversation, des cheminements en immersion française et des bourses d'appui à l'apprentissage du français. Ces mesures, en plus de la découverte de la culture québécoise, favorisent une intégration harmonieuse et durable des personnes étudiantes.

2.4 Soutien à la régionalisation de l'immigration

L'Université Laval joue un rôle clé dans la régionalisation de l'immigration en raison de sa situation géographique et du fait qu'elle sert plusieurs régions voisines et de l'Est du Québec. Elle contribue à attirer et à retenir des talents en dehors de la région métropolitaine de Montréal, en cohérence avec les objectifs gouvernementaux.

3. Enjeux liés aux nouvelles orientations gouvernementales

3.1 Suspension du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – volet diplômés

La suspension prolongée du PEQ – volet diplômés prive les étudiantes et étudiants de l'international d'une voie claire, stable et prévisible vers la résidence permanente. Ce programme constituait un levier essentiel pour attirer les talents, puis après les avoir formés, les retenir au Québec. L'interruption du programme crée une rupture dans le parcours de vie de nombreuses personnes et favorise l'exode des diplômées et diplômés de l'international vers les

autres provinces canadiennes, qui offrent des programmes d'immigration francophone plus accessibles et prévisibles. Cette fuite de talents représente une perte nette pour le Québec, qui investit dans la formation de ces personnes sans bénéficier de leur contribution à long terme.

Le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) comme solution de rechange temporaire durant la suspension du PEQ cause une incertitude importante. Le manque de prévisibilité des critères d'invitation ne donne aucune garantie aux personnes retenues au départ d'être acceptées à la fin du processus. Cette situation rend difficile la planification d'un projet d'études et d'immigration. Les incertitudes entourant les parcours d'immigration au Québec, les délais de traitement des demandes, les suspensions de programmes et les exigences accrues poussent de plus en plus de candidates et candidats de l'international à tourner le dos aux universités québécoises. Rappelons que, au printemps dernier, l'Université Laval enregistrait déjà une baisse de 60 % des demandes d'admission de l'international pour l'automne.

3.2 Réduction des seuils d'immigration temporaire et permanente

La planification 2026-2029 prévoit une diminution d'environ 13 % du nombre de résidentes et résidents temporaires dans les programmes des étudiants étrangers (PEE) et des travailleurs étrangers temporaires (PTET), ainsi que des scénarios de réduction importante des admissions permanentes (25 000 à 45 000 personnes par an, contre 64 250 en 2025).

Ces réductions freineront l'arrivée et la rétention de talents hautement qualifiés, notamment dans les régions en déficit démographique et économique. Elles pourraient également compromettre la capacité des universités à maintenir des programmes aux cycles supérieurs, particulièrement en recherche, et à répondre aux besoins du marché du travail québécois.

3.3 Recrutement de professeures et professeurs et de professionnelles et professionnels de recherche de l'international

En février, le gouvernement du Québec a retiré les professeures et professeurs d'université ainsi que les professionnelles et professionnels de recherche de la liste des professions bénéficiant d'un processus d'immigration simplifiée, publiée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette décision complexifie le travail des universités québécoises alors qu'elles tentent en ce moment de se positionner comme terre d'accueil pour les professeures, professeurs, chercheuses et chercheurs de renommée mondiale. Plusieurs envisagent de quitter les États-Unis pour fuir les attaques à la liberté académique et les coupes budgétaires de l'administration américaine. Si nous rendons plus difficile l'arrivée au Québec de ces précieux talents en recherche, ils choisiront tout simplement de s'installer ailleurs.

Les universités se démarquent en attirant les meilleures candidatures professorales, qu'elles soient locales ou étrangères. Porter atteinte à la capacité des universités québécoises de recruter des professeures et professeurs de l'international, ainsi que des chercheuses et chercheurs, notamment par des quotas pour le PTET, c'est porter atteinte à leur compétitivité par rapport au Canada et au reste du monde.

3.4 Francisation et exigences linguistiques

Recrutant principalement en français, l'Université Laval joue aussi un rôle clé dans la francisation des étudiantes et étudiants de l'international. Cela permet à des personnes hautement qualifiées de découvrir le français et de favoriser leur intégration au marché du travail.

L'Université Laval soutient les objectifs de francisation, mais insiste sur le fait que la grande majorité de ses étudiantes et étudiants de l'international maîtrisent déjà le français à l'admission. En recherche, l'anglais demeure la principale langue de publication. Or, avec notre offre de soutien linguistique, nous pouvons accompagner de nombreuses personnes étudiantes dans l'apprentissage du français.

L'imposition de nouvelles exigences linguistiques et de nouvelles façons de démontrer ses compétences linguistiques pourrait nuire à la rétention de talents. Selon les règles actuelles, il n'est plus possible d'obtenir le Certificat de sélection du Québec (CSQ) par le PEQ ou le PSTQ sans maîtriser le français, sauf pour de rares exceptions. Enfin, les ressources actuelles déployées par le gouvernement du Québec en francisation sont nettement insuffisantes pour répondre à la demande. Il serait donc incohérent de renforcer les exigences de francisation sans adéquation avec l'offre de formation linguistique.

3.5 Admission et incertitudes liées aux demandes d'asile

L'Université Laval évalue les dossiers d'admission sur la base de leur mérite académique. Elle effectue un travail de sélection rigoureux qui permet de bien identifier les projets d'études sérieux. Souvent, des années d'efforts, de démarchage et d'établissement de relations de confiance sont nécessaires avant l'arrivée d'une personne de l'international dans une université québécoise, surtout aux cycles supérieurs. Avant d'être officiellement inscrits dans une université, les candidates et candidats de l'international doivent, après avoir accepté une offre d'admission, obtenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et un permis d'études (PE) du fédéral.

Le recrutement universitaire exige de la prévisibilité et de la transparence, car les règles – aussi claires et prévisibles que possible – doivent être transmises très tôt aux personnes de l'international.

L'Université Laval reconnaît le droit fondamental de demander l'asile, mais prend au sérieux les préoccupations liées à une possible instrumentalisation du système d'admission. Ainsi, des mesures ont été mises en place pour renforcer les processus de sélection et de vérification déjà rigoureux. Par exemple, dès le trimestre d'hiver 2026, un acompte sur les droits de scolarité sera exigé lors de l'acceptation de l'offre d'admission.

Malgré tout, les données disponibles démontrent que les universités ne peuvent remédier seules au phénomène. La capacité de faire cesser toute forme d'abus du système dépend directement de l'efficacité des politiques et décisions du gouvernement sur les dynamiques géopolitiques. Il est essentiel de ne pas pénaliser injustement les universités pour des situations qu'elles ne contrôlent pas. Dans ce contexte, les efforts déployés pour assurer l'intégrité des admissions doivent être reconnus.

4. Recommandations

4.1 Exclure les étudiantes et étudiants des programmes de recherche aux 2^e et 3^e cycles de toutes formes de quotas

Les personnes étudiant aux 2^e et 3^e cycles jouent un rôle névralgique dans le soutien des activités de recherche. Elles permettent de réaliser des découvertes, de développer des innovations et de démarrer des entreprises. Les universités doivent pouvoir continuer d'attirer des talents de l'international.

4.2 Adapter les seuils d'immigration permanente aux besoins du marché du travail

Il est essentiel de prioriser les personnes déjà présentes au Québec, notamment les personnes diplômées et les travailleuses et travailleurs temporaires, dont l'intégration est déjà amorcée.

Il serait préférable d'éviter les réductions uniformes des seuils d'immigration temporaire, qui affectent disproportionnellement les universités francophones et en région.

4.3 Relancer le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – volet diplômés

Il importe de rétablir le PEQ – volet diplômés comme voie stable, prévisible et rapide vers la résidence permanente pour les personnes diplômées d'un établissement québécois.

Exclure les admissions dans cette catégorie des quotas globaux, comme c'était le cas jusqu'en 2025, permettrait de ne pas pénaliser les personnes déjà intégrées au Québec.

Si un resserrement des critères était envisagé, les étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles devraient être protégés et le gouvernement devrait privilégier des ajustements ciblés (p. ex. : les emplois des catégories FEER 0 à 3) plutôt qu'une suspension ou une abolition du programme.

4.4 Soutenir la francisation par l'enseignement supérieur

Le rôle des universités comme partenaires clés de la francisation, notamment par l'offre de cours de français, de cheminements en immersion et de soutien linguistique, devrait être reconnu.

Allouer des ressources supplémentaires aux établissements pour renforcer ces services permettrait de mieux accompagner les personnes étudiantes dans leur apprentissage du français.

Il convient d'éviter d'imposer des exigences linguistiques excessives ou mal adaptées aux réalités de la recherche universitaire.

4.5 Continuer à favoriser une régionalisation équitable de l'immigration

Il faut continuer de prioriser les établissements d'enseignement francophones situés hors de la Communauté métropolitaine de Montréal dans l'attribution des seuils d'immigration temporaire.

La contribution des universités régionales à la rétention des talents et au développement économique local devrait être reconnue.

Les efforts de régionalisation devraient être soutenus par des incitatifs ciblés et une meilleure coordination entre les ministères concernés.

5. Conclusion

L'Université Laval est activement engagée dans la réflexion collective sur l'avenir de l'immigration au Québec. Forte de son rôle de chef de file en enseignement supérieur

francophone, de sa contribution à la recherche et à l'innovation, et de son ancrage régional, elle souhaite que la planification de l'immigration 2026-2029 reflète les réalités et les besoins du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Les personnes étudiantes et chercheuses, de même que les travailleuses et travailleurs temporaires issus de l'international, représentent une richesse inestimable pour le Québec. Toutes ces personnes participent à la prospérité des régions et à la francisation du Québec.

Dans un contexte de vieillissement démographique, de pénurie de main-d'œuvre et de compétition internationale accrue pour les talents, il est impératif que le Québec adopte une approche cohérente, prévisible et ambitieuse en matière d'immigration. Cela implique de reconnaître la valeur stratégique de l'immigration par la voie des études, de soutenir les parcours d'intégration réussis, et de miser sur les forces des établissements d'enseignement supérieur comme partenaires de premier plan.

Les dommages réputationnels occasionnés par les décisions du gouvernement du Québec et la perte d'attractivité du Québec comme destination d'études universitaires représentent une menace importante pour la compétitivité des établissements d'enseignement et de recherche et pour l'économie du Québec.

L'Université Laval invite le gouvernement à faire preuve d'ouverture, de dialogue et de vision dans l'élaboration de sa planification 2026-2029. Elle répète sa volonté de collaborer étroitement pour bâtir ensemble un Québec encore plus accueillant, dynamique et innovant.

ⁱ Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis (CCIGL). *Les Chambres de commerce et d'industrie de Lévis et de Québec unissent leurs voix pour défendre l'apport essentiel des étudiants internationaux*. Communiqué de presse, 13 février 2025. En ligne : <https://cciglevis.ca/les-chambres-de-commerce-et-d-industrie-de-levis-et-de-quebec-unissent-leurs-voix-pour-defendre-lapport-essentiel-des-etudiants-internationaux>

ⁱⁱ Emna Braham, Jean-Baptiste Vallantin-Dulac, Alain Dubuc et Simon Savard, *Planification 2025 de l'immigration au Québec : Cinq questions pour éclairer les choix à venir*, Institut du Québec, 4 juin 2025. En ligne : <https://institutduquebec.ca/publications/planification-2025-de-l-immigration-au-quebec>

ⁱⁱⁱ Affaires mondiales Canada. *Impacts économiques de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour 2022*. Gouvernement du Canada, 25 juin 2024. En ligne : <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/impact-2022/index.aspx?lang=fra>
